

NOTE D'OPPORTUNITÉ

Révision de la tarification des sessions TOEIC

1. Contexte

La certification TOEIC constitue un standard international de référence pour l'évaluation des compétences en langue anglaise dans un contexte académique et professionnel. Elle représente un atout important pour l'insertion professionnelle des étudiants et la valorisation de leurs compétences linguistiques.

À l'Université de Perpignan Via Domitia, des sessions de certification TOEIC sont organisées à destination des étudiants. Ces sessions sont actuellement proposées au tarif de **30 euros par étudiant**.

Toutefois, l'organisation de ces sessions entraîne un coût facturé par ETS Global de **58.80 euros par candidat**, auquel s'ajoutent **2.40 euros d'attestation de résultat**, soit un **coût total de 61.20 euros par étudiant (Test TOEIC Listening and Reading)**.

Le cout est porté à 116.40 euros pour le **Test TOEIC Listening, Reading, Speaking and Writing (4 skills)** et **61.20 euros pour le TOEIC à distance**.

Le tarif actuellement appliqué ne permet donc pas de couvrir les coûts supportés par l'établissement et génère un **déséquilibre financier pour l'organisation des sessions**.

2. Analyse comparative

Un benchmarking des pratiques tarifaires observées dans plusieurs universités françaises fait apparaître un **tarif moyen d'environ 80 euros par étudiant** pour le passage de la certification TOEIC.

Le tarif actuellement appliqué à l'Université de Perpignan apparaît ainsi **nettement inférieur aux pratiques constatées dans les autres établissements**, ce qui contribue à accentuer le déficit associé à l'organisation des sessions.

3. Enjeux

La révision de la tarification doit permettre :

- de **réduire le déficit financier** lié à l'organisation des sessions TOEIC ;
- de **maintenir l'accessibilité de la certification pour les étudiants**, en particulier pour les publics aux ressources limitées ;
- de **se rapprocher progressivement des pratiques tarifaires observées dans les autres établissements d'enseignement supérieur** ;
- de **favoriser l'accès à la certification pour les étudiants en fin de cycle de licence**, particulièrement concernés par l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études.

4. Proposition de nouvelle tarification

Afin de concilier soutenabilité financière et accessibilité pour les étudiants, il est proposé d'adopter la tarification suivante :

Public concerné	Tarif proposé
Étudiants de Licence 3 – première participation	60 €
Étudiants des autres niveaux (Licence 1, Licence 2, Master, doctorat)	75 €
Participation à une nouvelle session (tous niveaux)	75 €
TOEIC avec surveillance à distance	75 €
Test TOEIC Listening, Reading, Speaking and Writing	120 €
Publics extérieurs à l'UPVD	120 €
Personnels de l'UPVD	75 €

Cette évolution permettrait :

- de **réduire significativement l'écart entre le coût réel et le tarif appliqué** ;
- de **maintenir un tarif inférieur à la moyenne observée dans les autres universités** ;
- de **préserver un accès large à la certification pour les étudiants**.

5. Impact budgétaire estimé

La révision de la tarification permettrait de **réduire le déficit par candidat** tout en maintenant une participation financière de l'établissement afin de soutenir l'accès des étudiants à cette certification.

Le niveau exact de réduction du déficit dépendra du **nombre annuel de candidats inscrits aux sessions TOEIC**.

6. Décision attendue

Il est proposé à la **Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)** puis au **Conseil d'administration (CA)** de valider la **révision de la tarification des sessions TOEIC** selon les modalités suivantes :

- **60 € pour les étudiants de Licence 3 lors d'une première participation** ;
- **75 € pour les étudiants des autres niveaux et pour toute participation à une nouvelle session**.

La mise en œuvre de cette nouvelle tarification interviendrait **à compter de septembre 2026**.